

<http://ecoleetsociete.se-unesa.org/Nouveaux-programmes-d-enseignement-moral-et-civique-en-demi-teinte>



École & société

Nouveaux programmes d'enseignement moral et civique en demi-teinte

- Changer l'École -

Date de mise en ligne : dimanche 15 février 2015

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les programmes d'enseignement moral et civique ont donné lieu à un important travail de réécriture lors du dernier conseil supérieur de l'éducation. Ils présentent des approches très intéressantes mais sont encore largement inaboutis. Ils s'appliqueront toutefois dès la rentrée prochaine à l'école, au collège et au lycée conformément à la Loi de Refondation. L'année 2015-2016 sera une année transitoire de mise en oeuvre progressive.

Le SE-Unsa a porté plus de vingt amendements qui ont tous été intégrés parmi lesquels :

- le retrait de la formulation aberrante selon laquelle il fallait pouvoir "répondre de ses pensées";
- la mise en avant des droits qui fondent les règles et l'ajout explicite de "connaître ses droits et les moyens de les faire valoir" dans les tableaux où régnaient uniquement la nécessité du respect des règles;
- des réajustements concernant la laïcité et l'étude de la charte dont le traitement était inadapté à l'âge des élèves dans les cycles 2, 3 et 4; l'ajout dans les exemples de pratiques de [la médiation par les pairs](#)
- toujours dans les exemples de pratiques, l'ajout du travail de l'expression des élèves sur Internet;
- le remplacement de la question des "problèmes" de la liberté de la presse (sic !) par les "enjeux" de la liberté de la presse.

Malgré la prise en compte de nos demandes (et de celles que nous avons formulées en travail préparatoire la semaine précédente), nous nous sommes abstenus sur le vote final du texte que nous jugeons inabouti pour les raisons suivantes :

- le texte aurait nécessité encore du travail pour être opérationnel et correctement formulé : le CSE n'est pas un lieu satisfaisant pour rédiger des programmes;
- il n'y a pas de repères concernant l'évaluation qui est pourtant sur ce domaine particulièrement délicate : il n'est pas acceptable de renvoyer au travail et à la responsabilité des équipes une question aussi complexe; le numérique pourtant au coeur de la construction de l'esprit critique et de l'exercice de la citoyenneté pour nos élèves est quasiment absent.

Nous avons demandé en vain que l'application de ces programmes soit décalée à la rentrée 2016 pour permettre un travail de réécriture dont les débats au CSE ont montré qu'ils étaient nécessaires.

Les programmes de lycée proposent 6 thèmes (2 par année) communs à tous les cursus de trois ans (bac pro, bac techno, bac général, BMA). Ces thèmes sont pour la majorité d'entre eux proches de ceux qui étaient traités en ECJS :

- la personne et l'état de droit;
- égalité et discrimination;
- exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne;
- les enjeux moraux et civiques de la société de l'information;
- pluralisme des croyances et laïcité;
- biologie, éthique, société et environnement.

Les démarches pédagogiques sont elles aussi calquées sur l'ECJS.

Nous avons approuvé ces programmes.

Nouveaux programmes d'enseignement moral et civique en demi-teinte

En revanche nous avons été plus critiques sur les programmes de CAP qui proposent d'étudier 3 thèmes parmi 4 :

- la personne et l'état de droit;
- égalité et discrimination;
- exercer sa citoyenneté dans la République française et l'Union européenne;
- pluralisme des croyances et laïcité.

Les élèves de CAP ne travailleront pas sur les enjeux de la société de l'information, pourtant un thème essentiel. Nous avons proposé une restructuration qui n'a pas pu aboutir en séance. Nous nous sommes donc abstenus.

L'EMC prend la place de l'instruction morale et civique à l'école (1 heure par semaine), de l'éducation civique au collège, de l'ECJS ou de l'éducation civique au lycée (0,5 heure par semaine). Cet horaire ne couvre bien sûr que la dimension "acquisition de connaissances" et "débat réglé" mais pas l'ensemble des démarches et pratiques qui doivent être mises en oeuvre dans les écoles et les établissements pour faire vivre les valeurs de fraternité, respect, égalité, laïcité,...

Dans les séries technologiques qui n'avaient pas jusque là d'ECJS ou d'éducation civique, l'EMC s'ajoute à l'emploi du temps des élèves mais sera financée sur les marges d'autonomie des lycées. Ce n'est pas acceptable : le CSE a très majoritairement voté contre cette disposition qui s'appliquera toutefois à la rentrée 2015.